



Basile Tesseron (à gauche), gérant du château Lafon-Rochet. © M. GARÇON

DANS LE POT DE CMR

Basile Tesseron, le gérant du château Lafon-Rochet, ne souhaite plus être cité dans la presse.

Le propriétaire de ce grand cru classé de Saint-Estèphe de 40 ha ne veut plus épiloguer sur son renoncement au bio qui a fait grand bruit. Il préfère se taire « à jamais » sur le sujet. Le 5 décembre, des associations antiphytos ont publié un communiqué intitulé « Lafon-Rochet pris les doigts dans le pot de CMR ». Elles affirment avoir découvert des traces de produits cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) dans les millésimes 2013, 2014 et 2015 du château. La présence de « résidus de folpel, de phtalimide, de boscalid, de fenhexamid et de pyriméthanil » avec une « régularité remarquable (...) indique qu'il s'agit bien d'une stratégie phytosanitaire volontaire », indiquent les collectifs Infos Médoc Pesticides, Alerte aux Toxiques et Alerte Pesticides Haute-Gironde. **En clair, pour ces associations, Lafon-Rochet n'a jamais été en bio.** Tout juste l'expérimentait-il. Dans leur communiqué, elles n'épinglent pas seulement le producteur, mais aussi la presse qui lui a largement ouvert ses colonnes sans vérifier ses dires.

Lourde condamnation

Michel Marengo, ex-
de la société La Plan
Vins, spécialisée dans
le courtage des gran
a été condamné par
le tribunal correcti
de Bordeaux à qua
de prison dont de
avec sursis pour a
bien sociaux, fa
banqueroute. La
reproche notam
factures (1,2 M€
par la société c
Marengo enve
des Vins pour
prestations c

« Je conteste
puisse doute

de ces prest

été effectu

Michel Mar

appel de c

qui est au

château l

dans le M

s'expliqu

réclama

Le fond

luxemb

Crus, c

7,4 M€

jama

plain

repè

J'ét

int

dir